



# LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 087-278708516-20250218-20250218\_B11-DE



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 18 FEVRIER 2025

---

### **20250218\_B11 - VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX – Résidence Les Longes – 10 rue Pierre Fresnay à LIMOGES - Vente du logement n°153**

---

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 18 février 2025 à 17 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

#### **Etaient présents :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 12 avril 2024 adoptant le Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) actualisé pour la période 2024-2033 fixant les orientations stratégiques de Limoges habitat dans le domaine de la « Vente de logements »,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 27 juin 2019 fixant les prix de mise en vente des logements pour les 2 entrées des 10 et 12 rue Pierre Fresnay à Limoges,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 14 décembre 2021 actant la poursuite des ventes au fur et à mesure du départ des locataires,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 12 octobre 2023 renouvelant la grille des prix de mise en vente de ce programme,  
Considérant le départ des occupants du logements n°153 au 10 rue Pierre Fresnay à Limoges et les mesures de publicité prévues par l'article L. 443-12 du code de la construction et de l'habitation, lancées le 03 février 2025,  
Considérant l'offre reçue de Monsieur Norredine BOUZID d'acquérir le logement et sa cave au prix de 62 010 €, conforme au prix « locataire HLM »,  
Considérant l'éligibilité de Monsieur BOUZID au sens de l'article L. 443-11 III du code de la construction et de l'habitation,  
Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la vente du logement n°153 situé 10 rue Pierre Fresnay à Limoges à Monsieur Norredine BOUZID pour un montant de 62 010 €,
- Autorise Madame la Directrice générale à signer tous actes et documents en vue de la vente de ce logement.

Formalités de publicité effectuées  
le **25 FEV. 2025**

Pour extrait conforme,  
Limoges, le **25 FEV. 2025**  
LA PRESIDENTE  
Catherine MAUGUIEN-SICARD

